

COVID-19 MISE À JOUR DE L'ORDRE DES CHIROPRACTIENS DU QUÉBEC

La situation concernant la COVID-19 évolue quotidiennement. Le gouvernement du Québec a émis de [nouvelles directives](#) en ce dimanche, que nous vous enjoignons de respecter. Plus précisément, afin de limiter la propagation du virus COVID-19, le gouvernement exige la fermeture de plusieurs commerces, endroits publics et lieux de rassemblement, et ce, jusqu'au 30 mars prochain.

Limiter le recours aux services de santé non-essentiels et non-urgents

Les cliniques chiropratiques ne font pas partie des établissements visés par le gouvernement du Québec en termes de fermeture, mais il est important de limiter le recours aux services de santé jugés non-essentiels et non-urgents. **Les [services de santé essentiels](#) sont ceux dont l'interruption peut mettre en danger la santé ou la sécurité de la population.**

Afin de respecter les nouvelles mesures annoncées, **nous vous demandons de recevoir seulement les patients ayant subi un traumatisme ou ceux aux prises avec des problématiques ou douleurs aiguës ou incapacitantes.**

Cela implique de reporter le rendez-vous de tous les patients qui vous consultent pour des soins de maintien ou préventifs. Malgré les bénéfices liés à des soins chiropratiques sur une base régulière, la situation actuelle est critique pour la santé publique. L'objectif visé par cette mesure est de répondre aux directives gouvernementales de limiter les déplacements non-essentiels et ne doit pas être interprétée comme un reniement des soins chiropratiques de maintien, de prévention ou d'optimisation.

De plus, **afin de protéger les personnes âgées de 70 ans et plus**, le gouvernement réitère sa recommandation et demande à cette population de demeurer chez elle autant que possible. Il interdit également les visites dans les hôpitaux, les centres d'hébergement et les soins de longue durée, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial et les résidences privées pour aînés.

Par conséquent, nous vous demandons de ne pas vous déplacer dans l'un ou l'autre de ces établissements pour traiter ce type de population plus vulnérable. Puisqu'il leur est recommandé de ne pas se déplacer, ces derniers ne devraient donc pas aller se faire traiter dans vos cliniques; nous vous laissons juger de la pertinence et de la nécessité d'offrir des soins à domicile en fonction de leur état de santé.

Pour les patients se présentant à votre clinique

Si vous devez recevoir des patients aux prises avec les problématiques mentionnées ci-haut, les précautions et recommandations suivantes sont à respecter :

- Demander aux patients de venir seuls ou de limiter les accompagnants;
- Ne pas serrer la main des patients;
- Désinfecter les tables et équipements utilisés entre chaque patient;

- Vous laver les mains pendant 20 secondes entre chaque patient (l'utilisation de l'eau et du savon reste la meilleure façon de se laver les mains);
- Nettoyer régulièrement les poignées de porte et autres surfaces fréquemment touchées;
- Espacer d'une distance d'un mètre les chaises de la salle d'attente afin de limiter les contacts entre les patients qui attendent.

Les patients devant se présenter à votre clinique et qui sont accompagnés d'un ou de plusieurs enfants doivent être vus en priorité.

N'oubliez pas que l'un des symptômes de l'infection est la présence de douleurs musculosquelettiques généralisées. Nous vous enjoignons à la plus grande prudence lors de l'évaluation de nouvelles conditions de santé chez vos patients et vous rappelons que **les personnes qui éprouvent des symptômes pouvant s'apparenter à l'infection au COVID-19 doivent joindre le 1-877-644-4545** pour être évalués et pris en charge.

Campagne « Je Contribue ! » du Ministère de la Santé et des Services Sociaux

En ce qui concerne l'invitation du gouvernement envers les professionnels de la santé – l'initiative « Je contribue » – les représentants de l'Ordre seront demain en rencontre avec les autres ordres professionnels et la contribution possible des chiropraticiens dans le cadre de cette initiative sera discutée. D'autres consignes suivront, nous vous demandons d'être patients avant de proposer votre aide au moyen de ce système, qui a été élaboré d'abord et avant tout afin de combler les besoins urgents des centres hospitaliers.

La cotisation professionnelle

Certains membres nous posent la question afin de savoir si, devant la diminution de l'achalandage des cliniques causée par la situation actuelle, la cotisation professionnelle de l'Ordre pourra être ajustée. Nous vous rappelons que depuis cette année, il vous est possible de bénéficier d'un étalement annuel des paiements pour votre cotisation, pouvant aller jusqu'à six (6) versements.

L'Ordre est tout à fait conscient des difficultés financières qu'engendre cette crise de la COVID-19. Il n'est toutefois pas prévu ajuster la cotisation professionnelle et nous espérons que cette nouvelle disposition de paiement vous permettra d'alléger le fardeau financier auquel vous pourriez faire face.

La responsabilité sociale des chiropraticiens

Nous vous rappelons que les données probantes n'indiquent pas actuellement que les soins chiropratiques contribuent à une meilleure efficacité du système immunitaire. Nous interdisons ainsi à nos membres tout propos laissant entendre le contraire. Il en va de la crédibilité de toute la profession. Notre rôle pour contribuer aux efforts du système de santé dans cette crise de santé publique est d'offrir des soins de la plus haute qualité aux gens qui sont aux prises avec des conditions et traumatismes neuromusculosquelettiques incapacitants, afin de réduire la fréquentation de ces patients dans le système hospitalier.

À titre de chiropraticiens et fort nos compétences professionnelles, notre rôle sociétal nous oblige à **reconnaître les pratiques et initiatives en santé publique, à les appuyer et contribuer à leur mise en œuvre. Notre rôle inclut la compréhension des moyens par lesquels nous pouvons contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de santé à l'échelle des équipes, des organisations et des systèmes, notamment en employant toutes les mesures nécessaires pour ralentir la propagation de ce virus afin de permettre au système de santé de pouvoir accueillir la population vulnérable qui aura besoin de soins vitaux.**

Nous comptons donc sur votre entière collaboration afin que vous respectiez la série de mesures exceptionnelles mise en place afin de limiter la propagation de la COVID-19 et nous assurer que la population retrouve le niveau de sécurité et de bien-être auquel elle a droit.

